



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

Suite à donner à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par le Consorcio Boliviano de Juventudes-Casa de la Juventud, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Le Consorcio Boliviano de Juventudes-Casa de la Juventud a élaboré ce rapport en surveillant les médias, en se basant sur les rapports de l'État, de la société civile et d'agences de coopération internationale, et en s'inspirant des informations recueillies par ses propres organismes dans le cadre des activités menées pour la défense des droits de l'homme.

Un État plurinational caractérisé par la cohabitation et la reconnaissance mutuelle de plusieurs communautés autochtones, originelles et paysannes, ayant chacune une identité propre et des langues et des particularités différentes, doit, en vertu de ce même pluralisme, être capable d'instaurer un scénario global pour le respect des droits de l'homme. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons des efforts collectifs en faveur du respect et de la protection des jeunes filles et des femmes. Ce mouvement, qui se traduit par une transformation substantielle de la communauté, découle de la socialisation, de l'impact et de la conception de politiques publiques adoptant une démarche globale en matière d'égalité entre les sexes. Cependant, il reste encore des points à améliorer par l'État et ses deux composantes (population et dirigeants). Aujourd'hui, la violence à l'égard des femmes et des filles est dénoncée et figure dans les politiques publiques; la population s'émeut, la répudie et la condamne, mais il faut combler les lacunes en termes de dénonciation, de mesures d'application et de sanctions afin que leurs droits puissent leur être restitués. Bon nombre de cas font l'objet de dénonciations mais peu arrivent à terme. Il fallait encore connaître la règle et l'appliquer efficacement. Dans les centres urbains, le système de protection, d'assistance et de restitution est peu développé. Toutefois, les faiblesses du système sont encore plus visibles dans les communes rurales où un seul fonctionnaire est responsable de la protection des droits, sur un territoire aux contours approximatifs, et est chargé de protéger les filles et garçons ainsi que les femmes et les personnes âgées. Ajoutons encore que le personnel change constamment, ce qui ne permet pas une véritable institutionnalisation des organismes de protection. Avec les mouvements de personnel, ce sont l'expérience, les moyens, la documentation et la confiance des usagers qui s'évaporent. Nous subissons donc lamentablement un « complexe d'Adam » qui nous contraint à toujours recommencer et apprendre sans pouvoir passer à l'étape suivante.

Depuis la Constitution politique de l'État, qui garantit et respecte les droits de l'homme tout en reconnaissant des accords internationaux, le contexte politique a permis d'accomplir des progrès sur les plans de la mise en œuvre de politiques sociales et de la création de bons solidaires en faveur des mamans et de leurs nouveau-nés ainsi que de bons visant à stimuler l'assiduité aux cours et à lutter contre le décrochage scolaire, sans oublier la promotion de l'accès à la santé des mères et de leurs enfants. L'application de normes sectorielles, telles que la loi en faveur des gens de maison ou la loi faisant de 2012 l'année de la non-violence à l'égard des filles et des adolescentes dans l'État plurinational et la loi relative à la protection juridique des enfants et des adolescents, témoignent d'une volonté politique manifeste d'intégrer cette question aux programmes publics et de favoriser la consolidation de changements positifs basés sur le droit en gardant la même physionomie de l'État.

Par ailleurs, les ressources économiques sont propices à un tel développement. Les transferts budgétaires vers les régions ont augmenté, ce qui renforce la

décentralisation et les autonomies. Les municipalités, des entités stratégiques proches de la population, ont davantage de ressources devant elles. La difficulté réside dans le fait de procéder aux bons investissements et de doter ce domaine social de capacités techniques en ne se contentant pas de se concentrer sur les infrastructures ou sur la charge bureaucratique d'autant plus que viennent s'y ajouter les fantômes de la corruption.

Armé de politiques adéquates et de ressources favorables, l'État devrait refléter un véritable développement humain et ressentir la satisfaction de ses citoyens, certains de pouvoir compter sur de meilleures opportunités pour chacun d'entre eux. Malheureusement, la réalité est tout autre aux yeux de cette même communauté et la brèche entre la loi et son application est abyssale.

- Dans la ville d'Oruro, 700 cas de violence à l'encontre d'enfants ont été rapportés, en particulier à l'égard de petites filles. Ces violences prennent la forme d'attentats à la pudeur, de viols présumés et de harcèlement sexuel dans les lycées. Au niveau national, ce chiffre représente une hausse de 80 % et les victimes agressées à leur domicile ont doublé par rapport à l'année précédente.
- À Sucre, on dénombre 4 à 5 abandons par mois. Les mères vivent dans une extrême pauvreté et il s'agit souvent de grossesses non désirées, d'une maternité précoce ou d'immigrantes. On estime qu'en moyenne 15 enfants sont abandonnés chaque jour dans le pays, neuf d'entre eux étant des petites filles. Les services de médiation de l'enfance et de l'adolescence ont enregistré 70 cas de violence scolaire (harcèlement) dans des lycées publics et privés.
- On dénombre en outre quatre types de harcèlement et brutalités en ligne entre élèves dans l'État plurinational de Bolivie (cyberintimidation). Les victimes représentent 23 % des étudiants du pays et sont surtout des petites filles et des adolescentes.
- Une étude relative à la violence à l'encontre d'enfants dans l'État plurinational de Bolivie révèle que 6 enfants ou adolescents sur 10, surtout de sexe féminin, font l'objet d'une forme quelconque d'agression de la part de leurs professeurs. Les mauvais traitements physiques contre les petites filles et les adolescentes en constituent 59 %. Les maltraitances les plus fréquentes contre les étudiants se traduisent par des coups de bâton, des gifles, des tapes ou consistent encore à se faire tirer les oreilles voire à recevoir des coups de poing.
- D'après l'Unité de santé mentale, scolaire et adolescente de la ville de Potosí, 77 % des adolescents sont maltraités au sein de leur propre famille, les agresseurs étant en majorité les parents (jusqu'à 40,2 % des cas). Dans certaines régions du pays ce sont 82 % des adolescents qui sont victimes d'agressions physiques et psychologiques au sein de leur foyer.
- La maternité précoce ne cesse d'augmenter et les mères sont de plus en plus jeunes. Une naissance sur cinq concerne une adolescente (âgée de 15 à 19 ans). Dans certaines communautés, les adolescentes tombent enceintes dès 13 à 15 ans. Ces facteurs augmentent les grossesses à haut risque et les bébés peuvent souffrir d'un faible poids à la naissance, de malnutrition ou d'un développement physique et cognitif tardif.

- Dans l'État plurinational de Bolivie, 7 filles sur 10 ne sont pas scolarisées et n'ont pas de réelles opportunités de développement; plus de deux millions de filles dans les zones rurales connaissent une extrême pauvreté et seules 3 sur 10 peuvent achever l'école primaire.
- À Chuquisaca, le nombre de cas de VIH/sida a doublé. La moyenne d'âge des personnes contaminées a baissé et, parmi les moins de 15 ans, les filles sont les plus vulnérables. L'impact se fait ressentir dans les communautés rurales; on estime que chaque cas identifié cache 10 cas positifs non identifiés.
- Le taux de criminalité chez les adolescents des deux sexes et l'extrême cruauté de ces actes ont suscité un débat sur la diminution de l'âge de la responsabilité pénale, de 16 à 14 ans. En Bolivie, il n'existe que quatre centres de réinsertion sociale pour les adolescents qui ont commis des infractions, avec une certaine forme de justice réparatrice.

Pour passer par une réponse plurisectorielle, il faudrait que le système de protection soit organisé autour de défenseurs de l'enfance et de l'adolescence au niveau municipal, des juges pour enfants et adolescents, du Bureau du Procureur des enfants et adolescents, de la police nationale, des services départementaux de gestion sociale des gouvernorats et de certaines organisations non gouvernementales. Cependant, l'articulation, la communication et le renvoi effectif entre ces instances n'est pas chose aisée notamment à cause du changement constant de personnel. Dans les municipalités, le système est bien plus fragile puisque plus la commune est éloignée et plus le désir de multisectorialité se dilue.

Les stratégies favorisant la prévention primaire doivent faire participer les femmes et les jeunes filles à la vie de la communauté, celle-ci étant stratégiquement une partie fondamentale de la solution (prévention, dénonciation et mesures d'application) contre tous les facteurs de violence à l'égard des femmes. Jusqu'ici, les règles, les plans et les programmes considèrent les petites filles et les adolescentes comme une minorité sans défense, ayant besoin d'être protégée. Mais elles doivent aussi être les protagonistes de leur propre défense, par le renforcement de leurs capacités, en encourageant l'estime de soi et leur responsabilité sociale. Face à un cercle de violence, il faut rétablir l'amour-propre et l'autodétermination.

Les hommes sont des acteurs tout aussi fondamentaux; ils devront comprendre depuis leur plus jeune âge qu'une femme pleine et entière, en parfaite santé et proactive contribuera à des familles réussies ayant une bonne qualité de vie, ce qui est très positif pour la communauté.

C'est dans les écoles qu'il faut apprendre le respect et la cohabitation, en reconnaissant les valeurs individuelles des femmes et des hommes qui leur permettront d'avoir des connaissances solides et des valeurs pour faire la différence entre le bien et le mal, des décisions qui se répercuteront sur toute leur vie, en connaissant leurs objectifs et en identifiant leurs opportunités.

Enfin, le nouveau champ de bataille de la prévention a trait aux nouvelles technologies, qui doivent contribuer positivement à la prévention de la violence, telles que les moyens informatiques de communication – au rang desquels on trouve les réseaux sociaux.

Les petites filles sont notre présent et les gardiennes de notre avenir. Il faut veiller sur elles.